

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160525-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 25

OBJET : Réseaux humides 2016 : programme de travaux – demandes de subventions – délégation donnée au Maire à l'effet de passer les marchés

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 mai 2016

Par délibération du 14 décembre 2015, la commune a adopté le schéma directeur de l'assainissement.

Dans ce cadre, elle va engager une opération de rénovation des réseaux humides en 2016 pour les chantiers suivants :

- Rue de Chaumont : la reprise des réseaux enterrés (Alimentation Eau Potable, Eaux Usées, Eaux Pluviales) et la réfection des revêtements de chaussées et trottoirs.
- Rue des Dagneaux : la reprise du réseau d'Alimentation Eau Potable, et la réfection des revêtements de chaussées et trottoirs.
- Croix des Trois Mains : la reprise du réseau d'Alimentation Eau Potable.

En effet, le diagnostic établi en 2014 fait notamment ressortir les problèmes suivants :

- Rue de Chaumont : taux de défaillance très important sur le réseau de distribution d'eau potable (9,5 fuites/km/an), avec branchements bergater et réseau en fonte grise de 1986, ainsi qu'un réseau séparatif vétuste caractérisé comme sensible à très sensible aux intrusions d'eaux claires parasites (de 0,6 à 1,6 l/s/km) et présentant une insuffisance capacitaire pour le débit décennal (débordement théorique pour des pluies d'occurrence inférieure à deux ans) ;
- Rue des Dagneaux : taux de défaillance important sur le réseau de distribution d'eau potable (3,6 fuites/km/an) avec branchements en plomb et conduite en fonte grise de 1980 et nécessité de renforcer le réseau en fonte Ø100 sur 170 ml pour améliorer la défense incendie ;
- Croix des Trois Mains : purge ouverte quasiment en permanence en période hivernale pour éviter le gel de la conduite au droit du passage aérien d'un fossé, générant des pertes importantes d'eau non comptabilisées (incidence sur le rendement du réseau de distribution d'eau potable).

COMMUNE DE RIOM

Le projet se décompose en 3 lots géographiques pour un montant total estimatif de 1 093 000 € TTC :

Lot 1 : rue de Chaumont pour un montant estimatif de 638 000 € TTC

Lot 2 : rue des Dagneaux pour un montant estimatif de 430 000 € TTC

Lot 3 : Croix des Trois Mains pour un montant estimatif de 25 000 € TTC

Cette opération globale est en outre subventionnable sur la partie assainissement (rue de Chaumont) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au titre des réductions des eaux claires parasites et de la réduction des rejets dans le milieu naturel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pour un cout global de 1 093 000 €TTC, ventilé en 3 lots :**
 - Lot 1 : rue de Chaumont**
 - Lot 2 : rue des Dagneaux**
 - Lot 3 : Croix des Trois Mains**
- **dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits aux budgets annexes d'Eau et d'Assainissement, ainsi qu'au budget principal,**
- **solliciter les différents partenaires financiers, les participations ou subventions nécessaires permettant à la ville de Riom de réaliser le projet de travaux réseaux humides 2016,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ces décisions,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, dans le cadre de l'article L2122 -22-4° du CGCT afin que cette opération puisse se dérouler dans des conditions satisfaisantes en termes de délais de procédure et de travaux.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL